

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DJS 264 -DPVI 409 Subvention (24.500 euros) à 9 associations de jeunesse du 18e arrondissement.

**Mmes Isabelle GACHET et Gisèle STIEVENARD,
rapporteuses.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose 9 subventions à 9 associations de jeunesse ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du 3 juin 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à Cultures sur Cour (X07836/16027/2013_03152) 147, rue de Clignancourt (18e), pour son projet Actions éducatives et artistiques avec des adolescents de 10 à 15 ans.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3.500 euros est attribuée à Groupe Amical Sportif de Clignancourt (D03408/496/2013_03177, 2013_03185 et 2013_03189) 140, rue de Clignancourt (18e), pour ses projets Fonctionnement de l'accueil de loisirs (1.500 euros), Former les bénévoles de l'association (1.000 euros) et Création d'ateliers artistiques et culturels (1.000 euros).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à Paris Basket 18 (X01705/17410/2013_03444) 15, passage Ramey – Boîte 27 (18e), pour son projet Atelier de parole l'entre-actes.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à La Compagnie du Son des Rues (18195/18195/2013_04022) Chez Madame Dominique Bolland – 52, rue Amelot (11e), pour son projet Ateliers vidéo à destination des jeunes de 11 à 15 ans autour des transformations des quartiers du 18e.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à Le Club Barbès (X08304/10509/2013_03826) 16, rue Ernestine (18e), pour son projet Hors les murs.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à Sirius Production (D05590/4681/2013_02997) 16, rue Camille Flammarion (18e), pour son projet Orchestre Documentaire Numérique (ODN).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à Le Petit Ney (D09024/10506/2013_02945) 10, avenue de la Porte Montmartre (18e), pour son projet Espace culturel de proximité.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à Oasis 18 (D06307/9522/2013_02978) 12, rue Camille Flammarion (18e), pour son projet Atelier loisirs enfance jeunesse.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à Solidimey (X06786/20213/2013_03010) 17, rue Bernard Dimey (18e), pour son fonctionnement.

Article 10 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement.